



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 25778

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les collégiens et les lycéens, en matière d'orientation. En raison notamment du faible nombre de conseillers d'orientation, ce sont trop souvent les parents qui doivent assurer l'orientation de leurs enfants avec les inégalités et les différences que cela peut entraîner selon le milieu social. La création d'un passeport de l'orientation préconisé par la Jeunesse Ouvrière Chrétienne permettrait au jeune d'être suivi dans son parcours et de répertorier chaque année, avec le soutien d'un conseiller d'orientation, ses expériences, ses aspirations et les étapes à franchir pour atteindre ses objectifs. En conséquence, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour la mise en place de ce passeport de l'orientation dans les collèges et les lycées.

Texte de la réponse

La circulaire de rentrée du 4 avril 2008 réaffirme la dimension fondatrice de l'orientation au sein du système éducatif sous le titre « Du collège au lycée, découvrir les métiers et les formations pour mieux s'orienter », qui se traduit par différentes mesures. À partir de la rentrée 2008, dans les collèges volontaires, pour tous les élèves se met en place un parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de 5e. Ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009 à l'ensemble des collèges et lycées. Il s'agit pour chaque élève d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, de lui faire découvrir les différents fonctions des entreprises et des administrations, de connaître l'ensemble des voies de formation offertes par le système éducatif. Ainsi, ce parcours sera ponctué d'étapes-métiers et de temps forts, comme des visites d'information en 5e, des visites d'établissements en 4e, des séquences d'observation en milieu professionnel en des journées en établissements d'enseignement supérieur en 1re destinées à faire connaître les métiers et les formations et à diversifier l'approche des secteurs d'activités pour faciliter les choix. Ce parcours vise à créer une dynamique d'orientation tout au long de la scolarité du collège à l'enseignement supérieur. La mise en oeuvre de ce parcours passe par la mobilisation des équipes éducatives, et notamment des enseignants appuyés par les conseillers d'orientation-psychologues. L'option de découverte professionnelle, qui participe de ce parcours, sera offerte dans tous les collèges à la rentrée 2008, pour tous les élèves volontaires. Pour donner une dimension d'individualisation à ce parcours se généralisent les entretiens personnalisés d'orientation en 3e, 1re et terminale comme en 1re année de lycée professionnel. Un livret personnel de suivi qui reprend l'idée de « passeport de l'orientation » permettra à chaque élève, en effet, d'avoir une trace de ses activités, de ses découvertes, de ses expériences.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25778

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5317

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10461